

La vie à défendre



I ♥ CFTC DGFIP 62

Comité Technique Local du 7 septembre 2017

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 18 h 00. La présidence a été assurée par Mme Marie-Odile Degond, Directrice du Pôle RH , le secrétariat par M. Bruno Benard et le secrétariat-adjoint par Solidaires DGFIP 62 en la personne de M. Wilfried Glavieux.

Point 1 : Procès verbaux des CTL des 4 mai et 4 juillet 2017

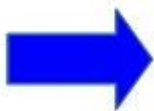
Point 2 : Restructurations du réseau pour l'année 2018 :

- Fusion des Trésoreries de Rouvroy et Vimy au 1er janvier 2018 « **VROUMY** »
- Fermeture de la Recette des Finances de Boulogne sur Mer au 1er janvier 2017
- Transfert du SPF de Montreuil sur Mer au CDFIP de Boulogne sur Mer au 1er septembre 2018
- Transfert du SPF de St-Pol/Ternoise au CDFIP d'Arras au 1er septembre 2018
- Transfert de la gestion de l'EHPAD de Lillers, de la Trésorerie de Lillers à celle de Saint Venant

Point 3 : Questions diverses



Organisations syndicales participant à ce Comité



Les représentant(e)s de l'Alliance UNSA – CFTC DDFiP Pas de Calais



Martine Hennequin	DDFiP Comptabilité	Suppléante
Gilles Delwaulle	SIE Arras	Expert
Johann Waelles	Trésorerie de Vimy	Expert
Jean-François Waille	Trésorerie de Beuvry	Titulaire
Gabriel Gaillard	E D R 62	Titulaire

Une suspension de séance a eu lieu de 9 h 45 à 11 h 45. En effet, le Directeur, M. Roulet, a quitté dans l'urgence le CTL pour se rendre à Rouvroy, car les élus des communes concernées par ses projets s'étaient mobilisés dans les locaux de la trésorerie de Rouvroy, avec des membres du personnel communal, afin de manifester leur total opposition à ses projets de fermeture. Toutes les organisations syndicales présentes se sont également rendues sur place, afin d'apporter tout leur soutien aux élus ainsi qu'aux membres du personnel présents dans les locaux de la trésorerie de Rouvroy.

(Dessous, photos faites devant la Trésorerie.)



Procès verbaux des CTL des 4 mai et 4 juillet 2017



Ces 2 procès verbaux n'appelant de notre part aucune modification, nous avons donc voté pour leur approbation,



Les restructurations du réseau pour l'année 2017



Depuis des mois et des mois, l'Alliance, au cours des différents CTL, a dit, redit, répété et rabâché à la Direction que faire des restructurations 2018, avec seulement moins de 4 mois pour passer à l'acte, était nettement trop court, et qu'il serait préférable de faire comme certains départements, très proches, dont la direction a décidé intelligemment de ne pas faire de projets de restructurations sur cette courte, très courte période allant de début septembre à fin décembre. Mais, dans le Pas de Calais, nous avons une direction au top de sa forme, et qui donc, fera ses restructurations dans l'urgence et la précipitation. Cette décision est réellement regrettable pour nos collègues concernés, surtout pour certains, dont le poste n'est pas transféré ailleurs, mais fermé définitivement, sans qu'ils ne sachent encore, pour certains, où ils exerceront leur activité au 1er janvier, et aussi, dans quelles conditions ils le feront,

Les restructurations pour 2018 :

La première :

Fusion des postes de Rouvroy et Vimy



La DDFiP nous a fourni son argumentation ci-dessous :

Les trésoreries mixtes de Rouvroy et de Vimy sont deux structures reposant sur une petite équipe composée d'un comptable et de moins de cinq agents. Elles sont fragilisées dans la continuité de l'exercice de leurs missions lors d'une vacance d'emploi et lors des absences y compris ordinaires des agents.

Le rapprochement de ces deux trésoreries permettra de disposer d'une équipe plus étoffée, d'améliorer les conditions de vie au travail des agents et de faciliter le pilotage et l'organisation du travail. Ces deux trésoreries ne sont distantes que de 10 km et dépendent de la même RAN (Lens).

Les locaux de la trésorerie de Vimy viennent d'être rénovés suite à l'incendie de 2016 et sont dans un très bon état. Les locaux de Rouvroy sont domaniaux mais vieillissants et difficilement aménageables et ne peuvent être retenus pour installer la trésorerie fusionnée. Ils seront mis en vente.

Une fois de plus, il s'agit d'une nouvelle désertification de notre maillage administratif, Et, compte tenu que les locaux de Rouvroy seront mis en vente, la DDFiP va réaliser un bénéfice et pouvoir faire des économies !!! L'opération concerne les 3 emplois de Rouvroy répartis selon les grades suivants : 1 IDIV CN et 2 contrôleurs (TAGERFIP B : 2). A ce jour, seul 1 contrôleur est titulaire de son poste. Un contrôleur ALD est également affecté mais n'entre pas dans le périmètre de la restructuration. Un emploi de cadre A adjoint sera créé sur le nouveau poste de Vimy,

Actuellement les agents de la trésorerie de Vimy sont répartis au rez-de-chaussée entre le bureau d'accueil de 21,49 m² (1 agent), 1 bureau SPL et impôts de 43 m² (3 agents) et le bureau du chef de poste (15 m²).

Selon son projet, la direction estime que les agents de Rouvroy peuvent être installés à Vimy sans aménagement particulier. Selon elle, il y a 4 postes de travail libres, 2 au guichet, 2 au secteur impôts, Le local archives de 12,60 m² peut être transformé en bureau d'adjoint sans travaux. Il a l'avantage d'être à côté du bureau du chef de poste (mais présence de la baie de brassage). Ensuite, les archives seront regroupées en un lieu de stockage unique au sous-sol. Le logement de fonction est actuellement vide. A défaut d'occupation par le chef de poste, il pourra être mis à la location, car il dispose d'un accès indépendant. Et OUI, encore des économies en perspective !!! Le ratio d'occupation sera de 12,67 m² par agent

Tout ce qu'il convient de retenir de ce projet, c'est une aggravation de la désertification administrative dans notre département. Bien évidemment, quand les postes en souffrance ne sont pas aidés par la direction à travers l'EDR ou les ALD (avec une affectation raisonnable au niveau distance), il arrive un moment où la fusion de 2 postes comptables en un seul apparaisse comme la seule solution au bon fonctionnement de nos services. Et c'est parfaitement regrettable.

Concernant les horaires des collègues, un vote sur ce sujet devra être réalisé avec la nouvelle équipe fusionnée,

Concernant les postes de travail disponibles, la direction indique que deux sont libres à l'accueil. C'est totalement surprenant, une telle affirmation. En effet, il y a bien deux postes de travail à l'accueil, mais, ils ne sont pas disponibles, étant affectés à l'accueil du public pour l'un et à la comptabilité DDR3 pour le second. Avant la fusion, les agents de Vimy disposaient d'environ 18,50 m², et ils n'en auront plus que 12,67 m² dès le 1er janvier 2018, soit environ 30 % de moins,.

Ce projet de fusion n'apporte strictement rien de bon aux collègues concernés. Bien au contraire, leurs conditions de travail vont se dégrader, que ce soit par exemple au niveau de leurs horaires ou de leur place disponible pour exercer leurs fonctions. Tout ce que cela peut apporter, c'est pour la DDFiP des économies, et pour le public, de la désertification. Dans ces conditions, l'Alliance a bien évidemment voté CONTRE ce projet de fusion,

La DDFiP nous a fourni son argumentation ci-dessous :

La Recette des Finances (RF) de Boulogne-sur-mer assure des missions de pilotage et d'animation, Elle exerce principalement à destination des trésoreries et des SIP. Son champ d'intervention ne couvrant pas celui du département, les comptables de « l'arrondissement financier » de Boulogne côte d'Opale sont de facto sous un double pilotage RF/DDFiP pour tous les domaines d'activités métiers,

Les équipes de la RF sont fragilisées par leur petite taille et leur intervention de proximité paraît moins adaptée, dans un environnement informatisé et dématérialisé, qu'il n'a pu l'être auparavant. La fermeture projetée s'inscrit dans une tendance nationale de fermeture des Recettes des Finances territoriales.

Les missions de la RF seront reprises par les équipes de direction. Le pilotage départemental au profit du réseau comptable, des élus et des partenaires institutionnels sera unifié pour une meilleure lisibilité.

La fermeture administrative de la RF ainsi que la reprise des activités en direction seront effectives au 1^{er} janvier 2018. Dans l'hypothèse où les agents (hors A+) ne souhaiteraient pas suivre leur mission mais continuer à l'exercer, les emplois transférés sur Arras pourraient être considérés comme pourvus par les effectifs actuels détachés sur Boulogne.

Cette opération permettra enfin de réaliser des économies budgétaires par la résiliation du bail sur la partie locative et de générer des recettes budgétaires par la vente de la partie domaniale de l'immeuble.

Au final, il n'y a que deux choses à retenir : C'est une décision nationale à laquelle la direction ne s'est pas opposé et surtout, des économies seront réalisées, Ah, les économies !!!!!

La RF compte au Tagerfip 1 Administrateur des Finances publiques (AFIP), 1 inspecteur divisionnaire (IDIV) classe normale, 3 inspecteurs et 6 contrôleurs après plan emploi 2017.

En outre 4 emplois d'huissiers sont rattachés au TAGERFIP de la RF (4 cadres A).

Les emplois peuvent être transférés en direction dès le 1^{er} septembre 2018.

Seul l'emploi du A chargé CDC sera transféré sur Boulogne à la TM en correspondance avec la mission structure Boulogne gestion des comptes publics.

Voilà ce que la Direction propose donc aux agents concernés par cette fermeture intempestive :

Pour les agents A (sauf l'inspecteur CDC) et B, il sera proposé aux agents d'être affectés à la direction à Arras dans le cadre des mouvements mais ils pourraient également être détachés, avec leur accord, sur Boulogne. Ils sont prioritaires pour l'affectation sur Arras. Si les agents sont d'accord sur les conditions de détachement, ils continueront à exercer leur mission et le pilotage de leur activité se fera à distance. Ils n'auront plus ensuite dans cette situation de priorité pour retrouver un poste sur Boulogne. Ils peuvent y être affectés dans le cadre du seul mouvement national. Comme il n'y a pas déplacement du lieu de travail, ils ne pourront bénéficier de la PRS. Ce détachement sera prononcé pour une période allant jusqu'au 1^{er} septembre 2021, renouvelable 2 ans. Un accord écrit de détachement sera signé par le DDFiP.

Cette situation est totalement instable et incertaine, voire dangereuse. Ce détachement sera prononcé pour une période allant jusqu'au 1^{er} septembre 2021, renouvelable 2 ans. Un accord écrit de détachement sera signé par le DDFiP. Oui, et après, que font-ils, les agents(e)s de l'ancienne R F ...

Aucun agent de la RF hors A+ ne souhaite évidemment suivre sa mission sur Arras. D'autre part, le système de détachement tel qu'il est envisagé suscite une méfiance quasi générale compte tenu de l'incertitude statutaire qu'une telle position génère.

A noter cependant que les agents ALD, EDR et Huissiers ne sont pas concernés par cette fermeture,

Il est prévu que le CDFIP de Boulogne-sur-mer accueille, au 1^{er} janvier 2018, l'ensemble des agents auparavant à la RF. Les 4 huissiers ne changent pas d'affectation administrative. 3 d'entre eux disposent actuellement d'un bureau au sein des locaux de la RF et 2 y tiennent leurs permanences hebdomadaires de réception des usagers. Cette équipe de 4 agents pourra disposer d'un espace dans le CDFIP Aumont. On peut s'interroger sur leurs nouvelles conditions de travail; sur l'installation et sur la surface par agents.

Il y a déjà bien longtemps que le cas de la fermeture de la Recette des Finances de Boulogne commençait à apparaître, Mais, ce qui aggrave fortement le problème, c'est que ce triste projet va se faire dans l'urgence, dans la précipitation, et voir même dans l'incompréhension sur le devenir de certains collègues. Et cela, c'est totalement anormal et inadmissible.

La méthode employée pour mener cette restructuration est proprement désastreuse. N'aurait-il pas fallu examiner en amont toutes les conséquences qu'impliquait la fermeture notamment en matière de ressources humaines, dégager d'éventuelles alternatives avant de prendre la décision définitive ?

Etait-il d'autre part indispensable d'adopter un calendrier aussi contraint ? Reporter la date de fermeture à septembre 2018 ou au 1^{er} janvier 2019 n'aurait-il pas été plus pertinent pour examiner de façon réellement exhaustive l'impact de la fermeture de la RF ?

La Direction prévoit de transférer les 3 emplois recouvrement à la Trésorerie Municipales de Boulogne sur mer, et de créer une cellule spécifique pour d'autres emplois. Donc Au final on démantèle la RF pour recréer les mêmes emplois dans des structures différentes,, où est l'intérêt sinon financier pour la Direction, qui « liquide » ainsi un bâtiment domanial ?

Finalement, ce projet de restructuration n'est plus qu'un château de cartes qui s'est d'ores et déjà écroulé suite au dernier mouvement de mutation et au refus plus que probable des agents restants de continuer leurs missions sous le statut qui leur est proposé... De plus, suite à cette prochaine fermeture programmée pour le 31 décembre 2017, une nouvelle charge de travail va arriver à la DDFIP. Et, c'est une réelle inquiétude pour les Collègues de « Foch », qui vont voir arriver une nouvelle surcharge de travail, totalement ingérable par eux.

Pour ces évidentes raisons, nous avons Voté CONTRE la fermeture de la R F.

La troisième

Transfert du SPF de Montreuil sur Mer à Boulogne sur Mer.

 LESTRANSFERTS
2017 - 2018 SPF Montreuil à Boulogne

La Direction nous a présenté son projet concernant le SPF de Montreuil sur Mer.

Le SPF de Montreuil-sur-mer est un poste comptant 9 emplois (1 Idiv, 6 B et 2 C au Tagerfip). Le projet présenté consiste à en transférer le siège au CDFIP de Boulogne-sur-mer. Cette opération permettra un rapprochement des équipes et une mutualisation des méthodes de travail, dans l'attente de la fusion qui devrait intervenir en 2019. Ce dispositif facilitera également la mise en place d'une éventuelle entraide entre les deux services afin d'uniformiser les délais de publication avant fusion. Les deux CDFIP sont éloignés de 41 km.

Ils sont appelés à fusionner en 2019. Le SPF de Montreuil-sur-mer sera renommé SPF de Boulogne 2 sans modification de numéro codique. Le SPFE de Boulogne sera, quant à lui, renommé SPFE de Boulogne 1.

6 cadres B y sont affectés, mais seuls 5 entrent dans le périmètre, le 6ème étant ALD à la RAN de Montreuil-sur-mer. Aucun agent C n'est en poste au SPF de Montreuil. Ces 5 contrôleurs peuvent donc bénéficier d'une priorité pour suivre leur mission à Boulogne. S'ils souhaitent suivre leurs missions, la régularisation se fera, puisqu'il y a un changement de RAN, par le biais du mouvement de mutation nationale à effet du 1^{er} septembre 2018 (en janvier 2018).

Pour tous les agents, la résidence de Boulogne est plus éloignée de leur domicile. La situation de ces agents sera examinée au regard de leur droit à la prime de restructuration de service (PRS).

En application de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2015, l'opération de transfert de siège fait partie des opérations éligibles à la PRS. L'ensemble des agents pourra alors en bénéficier, ce qui est tout à fait normal.

La fusion des 2 SPF se fera donc en 2019. Pour une fois, il semblerait que la Direction ait pris une initiative qui va pouvoir permettre de faire cette fusion dans des conditions normales, et, surtout, dans le calme et la sérénité administrative. **Mais ce que la Direction ne dit pas, c'est que le « retard » apporté à ces fusions est dû à un problème informatique, et non pas à une volonté de prendre son temps pour satisfaire à de meilleures conditions de travail pour les agents :actuellement, il est impossible de fusionner les bases FIDJI**

Les agents concernés sont très inquiets quant à ce transfert vers Boulogne sur Mer . La volonté des agents du SPF de Montreuil, c'est de vouloir continuer à exercer leurs missions mais à Montreuil sur Mer, pas à Boulogne sur MER.

Et, il faut bien admettre qu'une fois de plus, la Direction fait dans la désertification administrative. En effet, à assez court terme, le public montreuillois qui souhaitera rencontrer un spécialiste sur la publicité foncière sur son territoire devra alors se rendre à Boulogne sur Mer. Et, aller / retour, il faudra compter environ 80 km.

L'Alliance a voté CONTRE

La quatrième

Transfert du SPF de St Pol / Ternoise à Arras

 LESTRANSFERTS
2017 - 2018 SPF St-Pol / Ternoise à Arras

La Direction nous a présenté son projet concernant le SPF de Saint-Pol sur Ternoise.

Le transfert du SPF de Saint-Pol vers Arras est paramétré par la DDFIP 62 pour les mêmes raisons que celles du transfert de Montreuil sur Mer vers Boulogne sur Mer : soit, la fusion en 2019.

Le SPF de Saint-Pol-sur-Ternoise est un poste comptant 4 emplois (1 Idiv, 2 B et 1 C au Tagerfip). La direction souhaite en transférer le siège au CDFIP d'Arras. Cette opération permettra un rapprochement des équipes et une mutualisation des méthodes de travail, dans l'attente de la fusion qui devrait intervenir en 2019. Ce dispositif facilitera également la mise en place d'une éventuelle entraide entre les deux services afin d'uniformiser les délais de publication avant fusion. Les deux sites sont éloignés de 40 km.

Le SPF de Saint-Pol-sur-Ternoise sera renommé SPF d'Arras 2 sans modification de numéro codique. Le SPFE d'Arras sera, quant à lui, renommé SPFE d'Arras 1.

Il est important de noter que les agents du SPF St-Pol verront leur quotidien modifié par rapport à la distance entre leur domicile et leur nouveau lieu de travail. Pour tous les agents de catégorie B, la résidence d'Arras est plus éloignée de leur domicile. En application de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2015, l'opération de transfert de siège fait partie des opérations éligibles à la PRS. Au passage, heureusement pour eux, car, les agents n'ont rien demandé, en matière de transfert vers Arras.

D'un aspect conditions de travail, actuellement, le SPF de Saint Pol sur Ternoise dispose de 90 m² de surface de bureau répartis ainsi : 1 bureau pour le comptable 16 m², 74 m² d'espaces de bureau ouverts pour les agents. A cela s'ajoute, un bureau d'accueil et 14 m² d'espace de documentation. Le ratio surface de bureau par agent est actuellement de 18 m². Après la fusion, ou le transfert (!!!) le ratio surface/agent du service élargi aux 4 agents de Saint Pol serait de 13,25 m² . Il s'agira donc d'une forte diminution de la surface par agent, et donc, de conditions de travail largement en baisse par rapport à ce qui existait.

Les agents de Saint-Pol ne sont pas franchement enchantés de cette restructuration et on les comprend bien. Ils ne veulent pas de la Prime de Restructuration, car ce que ne dit pas l'administration c'est que cette prime est imposable, et que tout calcul fait, entre les impôts supplémentaires, les kilomètres à parcourir, la fatigue engendrée, le bénéfice de cette PRS est très vite envolé,,,

La Direction propose une nomination des agents sur Arras, assorti d'un détachement sur ST POI jusque 2020, date à laquelle 4 des 6 agents pourront prétendre à la retraite. Que se passera t'il pour les 2 agents plus jeunes ? Une réintégration sur Arras ? Un maintien sur place à St PoL avec un changement de métier ???

L'Alliance a voté CONTRE

Concernant le transfert de la gestion de l'EHPAD de Lillers, actuellement gérée à la Trésorerie de Lillers et qui serait transférée au 1^{er} janvier 2018 à la Trésorerie de Saint Venant, il ne s'agit que d'un transfert purement administratif d'une collectivité locale d'un endroit à un autre. Il n'y a aucun impact direct, et nous disons bien direct, car, malheureusement il y a aura des impacts indirects, sur les agents des finances publiques des deux postes concernés.

Une chose étonnante, surprenante, et pour tout dire, totalement anormale et impensable nous est arrivé le 16 août 2017. Voulant avoir l'opinion directe des collègues de Lillers sur le départ d'une de leurs collectivités, nous avons donc appelé la trésorerie de Lillers. Et, nous sommes tombés un peu des nues, car nos collègues, tous nos collègues tous grades confondus, de Lillers n'étaient pas au courant de cette décision de la DDFiP 62. Étonnant, Non ???? Il est impensable que la direction n'ait pas au moins informé de sa décision les personnes concernées en premier, soit ceux qui gèrent cette collectivité. Côté transparence et franchise, un immense BRAVO à la DDFiP du Pas de Calais. On peut difficilement faire pire !!

Le départ de l'EHPAD de Lillers vers Saint Venant n'est pas un drame pour la Trésorerie de Lillers qui verra sa charge de travail, pour une fois, diminuer. Cependant, pour son arrivée sur le site de Saint-Venant, c'est pas du tout la même chose, d'où notre affirmation sur les impacts indirects. Nos collègues de cette trésorerie voient d'un assez mauvais œil l'arrivée impromptue de cette collectivité. En effet, ils viennent de perdre un emploi de catégorie C qui ne sera certainement pas remplacé. Dans ces conditions, non seulement leur charge de travail va nettement augmenter, mais en plus, ils seront un de moins pour la gérer, cette forte charge de travail.

Compte tenu, d'une part du manque d'honnêteté de la direction envers Lillers, et de l'augmentation de la charge de travail de Saint-Venant, l'Alliance a voté CONTRE ce transfert de collectivité d'un poste à l'autre. Nous ne sommes pas opposées à cet état de fait par principe, mais, quand il est appliqué, cela doit être fait dans la transparence et la franchise d'une part, et avec l'aide nécessaire aux postes comptables d'autre part.

**Le comité technique sera reconvoqué le 20 septembre sur l'ensemble de ces points,
puisque toutes les organisations syndicales ont votés
« contre » l'ensemble des projets de la Direction.**



Parité

Côté Direction : 3 hommes et 4 femmes soit 7 personnes... 42,00 % d'hommes et 58,00 % de femmes

Côté Syndicats : 9 hommes et 12 femmes soit 21 personnes... 43,00 % d'hommes et 57,00 % de femmes